

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 18 Février 2011

Plan Local d'Urbanisme - Prescription de Révision du P.L.U

Le Maire expose que la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé depuis le 26 novembre 2006, est rendue nécessaire pour :

- poursuivre l'urbanisation du bourg dans sa partie sud,
- mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec le SCOT du pays de Guingamp,
- préserver le secteur agricole et favoriser son développement,
- modifier le zonage en zone A : pastillage des tiers,
- protection et mise en valeur du paysage,
- identification et protection des espaces sensibles (Site Natura 2000, ZNIEFF, ...)

Les services de l'Etat sont associés à la révision du PLU à l'initiative du maire ou à la demande du préfet conformément à l'article L. 123-7 du code de l'urbanisme.

Les personnes publiques autres que l'Etat associées à la révision du PLU sont la Région, le Département, l'EPCI chargé du Schéma de Cohérence Territoriale, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers. Ces personnes publiques doivent être consultées à leur demande au cours de la révision du PLU ainsi que les maires des communes suivantes :

- MOUSTERU – COADOUT - SAINT ADRIEN – PLESIDY -
MAGOAR - KERIEN – PONT MELVEZ - MAEL PESTIVIEN – GURUNHUEL .

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont les suivants :

- Communauté de Communes de BOURBRIAC
- Syndicat d'eau de Kérauffrédou

Pendant toute la durée de la révision du PLU, le projet sera soumis à la concertation des habitants, des associations et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole selon les modalités suivantes:

✓ Panneaux d'exposition couleur format A0 :

- 1 panneau présentant le PLU, la procédure, la méthodologie retenue
- 2 panneaux présentant le diagnostic (état des lieux – forces – faiblesses- enjeux)
- 1 panneau présentant le PADD
- 2 panneaux présentant le zonage et le règlement

✓ Mise en place d'un registre d'observation et /ou d'une boîte à idées en mairie

✓ Rédaction d'articles pour alimenter le bulletin municipal et/ou le site internet communal :

- 1 article présentant le PLU, la procédure, la méthodologie d'étude
- 1 article présentant le diagnostic (état des lieux – forces – faiblesses – enjeux)
- 1 article présentant le PADD
- 1 article présentant le document définitif (zonage graphique et règlement).
- Permanences assurées par le bureau d'études pour répondre aux citoyens : sur une base de deux ½ journées de présence, sur le document définitif, après la réunion publique.

- ✓ Réunions publiques pour présenter l'avancement du document : définir le stade exact et préciser l'objet.
- ✓ Rédaction d'articles de presse invitant toutes les personnes intéressées à se rendre en mairie où le projet sera mis à disposition du public
- ✓ Rédaction d'articles de presse invitant toutes les personnes intéressées à participer aux Réunions publiques qui seront organisées.

Cession d'une portion de domaine public

M Loïc DANIEL souhaite acquérir une portion d'environ 70 m² de la voie communale N°6 accédant à sa propriété au lieu dit Very Goz. Le Conseil Municipal, considérant que cet espace public n'est d'aucune utilité pour la desserte de parcelles voisines décide de vendre cette portion de voie communale au prix de 1.50 € le m²

Réseau Assainissement pluvial

Dans le cadre du Schéma d'Assainissement Pluvial, l'actualisation du dossier d'autorisation au titre du Code de l'environnement s'avère nécessaire. Le Conseil Municipal décide de confier cette étude complémentaire au cabinet B3e conformément au devis présenté pour la somme de 2 607.28 € TTC

Salle des Forges : remplacement de l'alarme incendie

Le Conseil Municipal décide de faire poser une alarme Type 2B au lieu et place de l'alarme 3 prévue au marché AM Elec pour un montant de 2 469.76 € TTC.

Contrat de Territoire

Demande de Subvention pour les 3 Projets

- Les projets présentés ont été retenus et le Contrat de Territoire a été signé le 26 Novembre 2010

Opération	Montant HT de l'opération	Subvention du Conseil Général
Extension de la Salle des Forges	415 000 €	83 000 €
Aménagement de locaux d'intérêt intercommunal pour l'accueil petite enfance et animation Jeunesse	460 000 €	177 716 €
Construction d'équipement de proximité sport et jeunesse autour de la salle de loisirs de Roudoué	350 000 €	52 394 €

- Le Conseil municipal décide de solliciter les subventions du Conseil Général comme elles sont prévues au tableau.

Chapelle de Saint Houarneau : désignation du Maître d'œuvre

Le Mairie informe l'assemblée que plusieurs architectes ont été sollicités pour assurer la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration de la Chapelle de Saint Houarneau. Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre (Tranche ferme) au Bureau d'études, Frédérique LE BEC Architecte du Patrimoine .

Buvette du Boulodrome : désignation du Maître d'Œuvre

Suite à la demande formulée par l'Union Bouliste Briacine, la Commission en charge des bâtiments s'est déplacée au boulodrome pour réfléchir sur la possibilité de construire un bâtiment pour abriter une buvette et un local rangement et 2 Architectes ont été consultés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre à M. Charles GEFROY, Architecte à CAVAN pour un montant de 2 800 €.

Terrain de sports Plan de fertilisation

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société HORTALIS pour la fourniture d'engrais nécessaire à la fertilisation des terrains de Foot Ball pour 2 343.28 € T.T.C.

Vérification des équipements sportifs

Le Conseil Municipal décide de confier la vérification des équipements sportifs à l'APAVE sur la base d'un montant annuel de 820.43 € TTC

Subvention à l'école de Saint Briac

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 9 000€ au titre d'une avance de la subvention communale au titre de 2011.